



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des collectivités locales
Affaire suivie par : Michèle LENOËL
Tél. : 04 75 66 51 47
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Privas, le - 6 MAI 2022

Le préfet de l'Ardèche

à

Monsieur le président du conseil
départemental de l'Ardèche
Monsieur le président du conseil
d'administration du service
départemental d'incendie et de secours
de l'Ardèche

Mesdames et messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale

Monsieur le président du centre de
gestion de la fonction publique
territoriale de l'Ardèche

(En communication à Messieurs les sous-
préfets de Tournon-sur-Rhône
et de Largentière)

Objet : Rappel : Recensement des scrutins organisés dans le cadre des élections professionnelles 2022

Par circulaire du 21 février 2022, je vous informais de la tenue, en décembre 2022, des élections professionnelles des représentants du personnel des trois versants de la fonction publique et j'invitais les collectivités qui organiseront un scrutin à renvoyer un questionnaire à l'adresse pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

Je vous rappelle que ce travail préparatoire doit permettre à mes services d'intégrer les données collectées à la cartographie existante pour ces élections afin de mettre en ligne chaque tableau départemental sur le portail internet des collectivités locales (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/faq-elections-professionnelles-fpt-2022>) pour être en particulier porté à la connaissance des organisations syndicales, dès le mois de juin.

Aussi, je demande aux collectivités concernées qui n'ont pas encore renvoyé leur questionnaire de bien vouloir le transmettre **avant le 31 mai 2022**.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Isabelle ARRIGHI